sel de Wattrelos, mais le plus grand profit du gaz.

Et voilà quels adversaires l'éclairage électrique a à Wattrelos.

Marius VERAN.

CROIX

Accident de travail. — M. Emile Pappelier, 28 ans, demeurant rue de Soubise, à Roubaix, a eu le pied gauche pris entre la roue de l'avant-train d'un camion. Pappelier souffre d'un accent fracturé devra subir une incapacité de travail de cinq semaines.

WASQUEHAL. — Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs se sont introduits dans la ferme de M. Buteux, située au Petit-Wasquehal-Flers, et ont décroché une couverture de cheval, des harnais, des lanternes, deux coups de combat.

M. Buteux, qui ne s'est aperçu du vol que le lendemain matin, a porté plainte à la gendarmerie.

TOURCOING

La loi sur les inhumations. — Il y a 8 jours, dans sa séance du 23 décembre, la Chambre des députés s'est prononcée sur la proposition de loi déposée par M. Fernand Rabier, portant abrogation des lois et décrets conférant aux fabriques d'églises et aux consistoires, le monopole exclusif des inhumations et des fournitures funéraires.

Cette législation qui remontait au 23 Prairial an XII, et 18 mai 1806, avait de très graves défauts, notamment celui de ne pas respecter la liberté de conscience.

Notre rédacteur en chef, M. Georges Robert, dans une intéressante étude, a fait ressortir les abus scandaleux qui découlaient d'un monopole contre lequel tous ceux qui sont respectueux de la liberté de conscience, s'élevaient depuis longtemps.

Déjà, en 1882, la question était venue devant le Parlement et c'est à peu de chose près le projet déposé à notre époque qui fut repris par M. Rabier et plusieurs de ses collègues.

Ce projet enlevait le monopole aux fabriques de confessionnaux et tapissiers qui commandent le service extérieur des inhumations.

Au cours de la discussion qui fut longue, plusieurs membres, notamment M. Pouyer-Revanje, estimaient qu'on ne devait pas abolir un monopole pour en rétablir un autre, également exclusif, au profit des communes, et qu'il convenait d'inscrire dans la loi nouvelle le principe de la liberté commerciale.

Il déposa un amendement en conséquence qui fut voté à une vingtaine de voix seulement de majorité.

C'est qu'en effet la gauche de la Chambre s'est divisée sur cette question de principe.

Nous avons vu sans étonnement le nom de notre vaillant représentant M. Gustave Dron, parmi les 276 députés qui ont voté l'amendement Fleury-Ravarin, et nous savons même qu'il a beaucoup contribué pour plus à son adoption en engageant nombre de ses amis de la majorité républicaine à l'imiter.

Ce faisant, notre député restait logique avec lui-même en défendant les diverses catégories de commerçants qui vivent des fournitures funéraires.

Lors de l'établissement d'un service de pompes funèbres à Tourcoing, les fabriques d'église, à qui appartenait le droit exclusif d'y pourvoir, y renoncèrent moyennant une redevance de 50 0/0.

Dans le traité qui intervint entre la ville et la Société des pompes funèbres, son seulement des engagements furent pris consacrant la libre concurrence pour toutes les fournitures funéraires, mais encore la livraison d'un certain nombre d'entre elles telles les couronnes, les rubans, etc., qui se trouvent formellement interdits à la société contractante.

Cela n'avait pas empêché les réactionnaires de mener campagne pour que la commission des pompes funèbres pour chercher à égarer l'opinion publique.

Le bon sens a eu promptement fait justice de leurs criailleries intéressées.

Le drame de l'Hôpital-Civil. — **Les obsèques de la victime.** — Hier matin, à 9 heures, les obsèques de Sylvie Vanspeybrouck, la malheureuse jeune femme assassinée dimanche par son mari, dans une des salles de l'Hôpital Civil, en présence de sa fillette, âgée de 3 ans.

Les obsèques ont été purement civiles, contrairement à ce qu'annonçait hier le « Bien informé » *Journal de Roubaix.*

M. le curé de Notre-Dame, en effet, s'est refusé à ce que le corps passe par l'église, arguant de ce que le mariage des époux Foys n'avait pas été célébré religieusement.

Pour éviter « le scandale », M. le curé avait même engagé les parents de l'infortunée victime à faire procéder à l'enterrement de très bonne heure.

Toutefois, M. le curé s'il se refusait à accompagner le corps au cimetière, acceptait de dire des messes. Il y a même des recommandements avec « Notre-Saint-Mère-l'Eglise ».

Derrière le corbillard suivaient une dizaine de personnes, parmi lesquelles de Sylvie Vanspeybrouck et notamment ses sœurs. La douleur de ces dernières faisait peine à voir et au cimetière, une scène déchirante s'est produite. Les ouvriers de la boisserie de Jumbo Lami, qui travaillait Sylvie Vanspeybrouck, avaient offert une couronne funéraire.

L'enquête

M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement, poursuit l'enquête sur le drame. Il a entendu hier neuf témoins nouveaux, recueillis une nouvelle place à convictions, un chèle qui avait été prêté à la victime, le jour du drame, par une femme dont la déposition a été recueillie.

Demandes en autorisation de bâtir. — Dans le courant de décembre écoulé, les demandes suivantes en autorisation de bâtir ont été déposées à la Mairie :

Mme Desremond, rue du Cymbale, un mur ; Dujardin, boulevard Desmet, une maison ; Lesfidel, rue de Gramme, une maison ; Agache-Leman, rue des Carliers, une maison.

La grève de la filature Barrelt et Cie. — Cette grève se poursuit sans changement. Les ouvriers qui conservent un calme absolu, sont des sorties en ville en quittant.

Les patrons sont bien décidés pour une dizaine de jours », le personnel de la préparation.

Infraction à la loi sur les pigeons voyageurs. — Un procès-verbal a été dressé à charge de M. Léon Wedomme, industriel de tissus, rue de Roubaix, pour avoir ouvert un pigeonnier sans autorisation, chez son domicile, 14, rue Jean Desmoulins, rue de Nancy. Le dit pigeonnier a été également l'objet d'un procès-verbal pour avoir détenu des pigeons sans autorisation.

Vol de linge. — En l'absence des époux Mouvenet, qui habitent rue de Mouvaux, 48, un voleur s'est introduit dans leur domicile et a fait main-basse sur diverses pièces de linge qui se trouvaient sur des cordes à sécher. Le vol a dû être commis mardi entre 5 heures et 5 h. 1/2 du soir. Une enquête est ouverte.

Chute sur la voie publique. — En se rendant à son travail hier matin, vers 6 heures, Mme Clara Laplet, 47 ans, papillonneuse chez Tiberghien frères, rue de l'eau, a fait une chute sur le trottoir de la rue de Lille, à hauteur du n. 71. Dans sa chute, elle s'est donné la cheville gauche. M. le docteur Carette a été appelé à donner ses soins à la blessée qui a ensuite été reconduite à son domicile, rue du Château 2.

L'inexpédité de travail sera assez longue.

Accidents de travail. — M. Henri Vancoverschelde, 22 ans, demeurant chez Velmoine Rousset et fils, fabricants place Thiers, a été atteint à l'œil droit par le suif d'un bras de chasse.

— Louis Duthé, 16 ans, tireur de cordes chez Parmentier, fabricant de lapis, rue de Paris, a contracté une entorse au pied droit en tombant du grill à bobines de son métier.

— M. Marcel Cattoire, 18 ans, menuisier chez Pierre Carly, rue du Bois, a contracté une plaie contuse de la main droite en tombant d'une échelle.

— M. Lucien Guelton, 21 ans, magasinier chez Mme Bonnet-Duvaux, s'est blessé à la main droite avec un crochet dont il se servait pour manipuler des balles de laines.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux halles : huitres 1000 ; marée 1300 kil. ; beurre 60 k. ; fromage 60 k.

MARCQ-EN-BAREUIL. — Samedi soir, vers sept heures, en passant au hameau de la Cavrie, le vicaire de M. Delhomme, menageur à Croix, a versé sur la voie des tramways, par suite de la rupture d'une des roues du devant. Au même moment, arrivait par derrière un autre véhicule. Le vicaire n'ayant pu arrêter à temps son véhicule, une collision s'est produite.

La voiture de ce quelque peu endommagée, quant au tramway, il a eu une glace brisée.

Il n'y a pas eu d'accident de personne.

— Samedi matin, M. Joseph Leuaire, boucher, rue Lesnes, a été pris d'une congestion au servant un client. Il a reçu des soins de M. le docteur Masson. Son état est grave.

— M. Louis Bagnad, âgé de 46 ans, homme de peine à la maison de M. Carry, a fait une chute dans un escalier de cet établissement et s'est fait une grave entorse à l'épaule.

Le blessé a été reconduit à son domicile après avoir reçu des soins de M. le docteur Ducroquet.

— Dimanche soir, un malfaiteur, profitant de l'absence de M. Dépotte, marchand de confection, 78, rue Nationale, a brisé un carreau à l'étalage de ce dernier et dérobé pour une vingtaine de francs de marchandises.

SPECTACLES & CONCERTS

Théâtre de Roubaix. — Nous avons eu le plaisir d'assister à une répétition de la nouvelle opérette *Lilia*, de MM. J. Pierson, Delvoye et H. Gadesne.

Nous n'entrerons pas dans les détails pour ne pas diminuer l'intérêt, considérable, que cette présentation sera très brillante et que le succès en est, dès maintenant, assuré.

Comme de coutume, la direction ne néglige rien pour satisfaire le nombreux public qui s'y rendra. D'autre part, les interprètes rivalisent d'ardeur et les chœurs marchent à la perfection ; quant à l'orchestre, notablement renforcé pour la circonstance, il fera merveilles.

C'est une bonne soirée en perspective.

NORD

FACHES-THUMESNIL. — *Une charcuterie mise à sac.* — L'audace des cambrioleurs n'a plus de bornes. Quand des malandrins ne trouvent pas ce qu'ils désirent, maintenant, ils commettent des dégâts inutiles, en laissent en souvenir de leur passage, des inscriptions qui n'ont rien de rassurantes.

Cette fois, pour se venger, ils ont usé d'un nouveau procédé qui indique bien leur sauvagerie, leur cynisme, ou plutôt les mœurs dégradantes que possèdent certains individus de leur espèce.

Dans la nuit de lundi à mardi quelques-uns de ces triates sires se sont introduits dans l'état de M. Camille, charcutier, 18, rue de Lille, en brisant des pierres sur la porte d'entrée, et ont dérobé une grande quantité de marchandises. Le tiroir du comptoir a été l'objet d'une vaine tentative, mais, heureusement pour M. Camille, la caisse était vide.

Pour se venger, l'un des voleurs, devant satisfaire un besoin pressant, a trouvé tout naturel de laisser échapper sur le parquet quelque chose qui n'a rien de commun avec le violoncelle ou le banjoin.

Ces individus ajoutent son action de la souscription suivante : « Vous laisserez votre argent dans le comptoir et vous ferez du moins leur sauciisson ».

— Dans le même nuit, vers trois heures, des cambrioleurs, — les mêmes, sans doute, — ont essayé de s'introduire dans l'habitation de M. Morineux, comptable, rue Saint-Joseph, non loin de la charcuterie de M. Camille, mais le bruit qu'ils firent pour pénétrer au rez-de-chaussée, réveilla M. Morineux, qui était couché au premier étage.

Le comptable se leva précipitamment et regarda par sa fenêtre. Ils aperçut trois individus qui tentaient de fracturer sa porte. Se voyant surpris, les cambrioleurs prirent la fuite.

RONCHIN. — *Un cambriolage.* — Les chevaliers de la « cambriole » continuent à travailler *à dans la banlieue de Lille* et leurs fréquentes opérations commencent à inquiéter la population des alentours.

Dans la nuit de lundi à mardi ils ont dévalisé la maison d'habitation de M. Lamblin-Page, brasseur, route de Douai, au Petit-Ronchin.

Pour pénétrer dans la maison ils ont, tout d'abord, brisé une partie du grillage qui se trouve devant la maison. Sylvie Vanspeybrouck enlevé le volet d'une fenêtre, et ont fait jouer l'espagnolette de la croisée en peuant une main dans une ouverture qu'ils ont pratiquée dans un carreau au moyen d'un diamant de vitrier.

Avant de commencer leur « travail », les cambrioleurs, pour éviter le temps de fuir s'ils avaient été dérangés, avaient placé dans le bas de l'escalier qui conduit au premier étage, où couche toute la famille de M. Lamblin, un parvant pesant sept à huit kilos, qu'ils avaient trouvé dans le vestibule.

Ils visitèrent ensuite le salon, le fumoir, la salle à manger, la cuisine, le vestibule et enfin les bureaux de la brasserie.

C'est dans la salle à manger que, vraisemblablement, ils complètent satisfaire leurs envoilises. Ils ont dans cette pièce dérobé ce trouvait le coffre-fort de M. Lamblin. Les malandrins cherchèrent à l'ouvrir en faisant plusieurs portes sur la porte, mais ils n'y réussirent pas.

Ils l'abandonnèrent après avoir apposé l'inscription suivante : « Trop lourd pour emporter ». Dans la même pièce, ils ont dérobé un pardessus appartenant à un des fils de M. Lamblin. Dans les poches, il y avait un portemonnaie contenant 79 francs et une montre en or.

Le porte-monnaie — moins les 75 francs — a été retrouvé sur le parquet. Une tirelire contenant trois francs a été ainsi qu'une carabine ont également été enlevées.

Dans les autres pièces, tous les meubles ont été visités ; aucun d'eux n'étant fermé à clef, les cambrioleurs ont opéré sans difficulté et vivement. Ils ont pris ce qui leur convenait le mieux et ont jeté, pêle-mêle, sur les parquet, tous les objets qui n'avaient pas eu le don de leur plaire.

De l'habitation de M. Lamblin, les cambrioleurs ont passé dans la brasserie.

Là, ils ont visité les bureaux, mais ils n'y ont trouvé que des registres et des papiers qui, pour eux, n'avaient pas d'importance.

Ils se sont enfin retirés sans bruit et sans avoir été vus par personne.

Ce n'est que lundi matin que Mme Lamblin apprit par sa bonne, qui s'était levée à cette heure, le cambriolage dont il avait été victime.

Le garde-champêtre Grière a été immédiatement prévenu.

Il a ouvert une enquête.

OTSOING. — La Musique Municipale, organisée pour le dimanche 17 janvier, salle Delcourt, un grand concert, avec le concours de la Société Chorale de Seinghin et de M. V. Olivier, comédien.

TEMPLEUVE. — L'*A. des A. E.*, organise pour le dimanche 17 janvier, à 7 h. 1/2, salle des fêtes de la mairie, un grand bal.

Douai

Un homme écrasé à Landas

Un terrible accident est arrivé en gare de Landas, près Orchies.

Un ouvrier chargé de la Compagnie du Nord, le nommé Paul Félion, 30 ans, demeurant à Lille, venait de terminer son travail, quand, vers quatre heures de l'après-midi, une locomotive sur les rails son corps complètement broyé.

Aucun employé n'avait vu l'accident, on suppose donc que, devant retourner à Lille, Félion avait voulu monter dans un train en marche.

Cambrai

HONNECHY. — Une grave affaire de viol vient, paraît-il, d'être découverte dans cette commune.

La victime de ce viol serait enceinte ; c'est une jeune fille d'une famille, âgée de seize ans. Elle vient de porter plainte contre son oncle maternel, qui est marié. Elle l'accuse d'avoir abusé d'elle il y a environ sept mois, après l'avoir enfermée dans son domicile ; il l'aurait ensuite menacée de mort si elle parlait.

L'accusé nie formellement les faits qui lui sont reprochés.

Une enquête est ouverte.

Dunkerque

La pêche d'Islande. — Un nouveau règlement. — Les armateurs de Dunkerque et Gravelines ont établi un mémorandum de la réforme relative aux salaires des marins pêcheurs faisant la pêche d'Islande. Nous n'avons malheureusement pas assez de place pour reproduire ce document.

SAINT POL-SUR-MER. — Hier soir, Mme Marie Vankinkels est tombée si malheureusement près de la porte de la Mairie, qu'elle s'est dans sa chute fracturé la jambe droite.

Le crime de Watten

MM. Mauclet du Biest, procureur de la République ; Gobert, juge d'instruction et un commis-greffier, sont partis hier après-midi en voiture à Wizernes-Coppel.

D'après ce qu'on prétend, l'enquête ouverte sur le crime de Watten entrerait dans une phase nouvelle.

L' « OFFICIEL »

ARMEE ET MARINE

Paris. — Le général de division Hardy de Perlat est nommé au commandement de la division d'infanterie au Mans, en remplacement du général d'Conor, placé sur sa demande en disponibilité.

FINANCES

Paris, le 6 janvier 1904.

Assez résistant pendant la plus grande partie de la séance, le marché est clôturé sur des renseignements mauvais en dernière heure à la suite des nouvelles d'Extrême-Orient et de la baisse intérieure du Turc ; aussi toute la cote finit en sensible réaction.

Les Fonds d'Etats ont été particulièrement éprouvés.

Notre 3 0/0 fléchit à 97.15.

Les Fonds russes sont en nouvelle baisse : l'Extérieure perd près d'un point à 86.55, ex-coupon, ainsi que le Turc à 0.60 à 87.20.

Les Sociétés de crédit sont calmes, avec une annonce de lourdeur. Le Crédit Lyonnais revient à 1.137 fr. ; le Crédit Foncier est à 676 fr., ex-coupon de 14 fr. 20 nets.

Les valeurs industrielles et de traction sont plus faibles. Les valeurs industrielles russes accentuent leur mouvement de recul. Les Mines d'Or sont offertes.

Au marché au comptant, les Houillères de la Corvée se consolident à 135 fr. Les Mines de Filiols sont à 240 fr. 50. La Durban Oil and Soap est ferme à 34 fr. 50.

La Société Générale des Assurances Agricoles, dans son assemblée générale extraordinaire, a décidé de confier à un administrateur provisoire le soin de liquider avec l'Etat et la Caisse des Dépôts, les comptes relatifs aux Accidents du travail. En même temps, elle a conclu un traité de Réassurances avec la « Gauloise » qui gérera à son profit un portefeuille d'assurances relatives aux risques non vitaux par la loi d'avril 1898, en donnant sa garantie solidaire aux assurés.

Nos Chemins sont lourds.

TRIBUNAUX

Tribunal civil de Lille

Adjudications du 6 janvier 1904

Lille. — 5, rue Deschodt, fabrique de savons. Mise à prix 22.335 fr. Me Lefort 30.700 fr.

— Rue Pierre-Legrand, 39, maison de commerce. Mise à prix 29.285 fr. Me Bulteau 45.000 francs.

— Rue de la Justice, 21, maison de rentier. Mise à prix 4000 fr. Me Rombaut 10.100 fr.

— Rue des Fleurs, 115, rue de Boissons. Mise à prix 5000 fr. Me Jaspar 7000 fr.

— Rue du Prédelet, 9, débit de boissons. Mise à prix 3000 fr. Me Roussel 4200 fr.

— *Rue du Prédelet, 27, estaminet. Mise à prix* 2000 fr. Me Jaspar 5100 fr.

— Rue de Roubaix-de-Roubaix, 75 et 77, deux maisons d'habitations. Mise à prix 12.000 fr. Me Godron 23.800 fr.

— Rue de Philadelphie, 96 et 98, deux maisons dont un estaminet. Mise à prix 4000 francs. Me Godron 20.500 fr.

— Rue du Vieux-Moulin, 56, habitation. Mise à prix 4000 fr. Me Godron 5000 fr.

— Rue Paul-Bert, 40, habitation. Mise à prix 2000 fr. Me Rombaut 3700 fr.

Lomme. Rotoderie de coton et matériel industriel. Mise à prix : 20.000 fr. Me Rombaut 36.500 fr.

Tourcoing. — 110, rue de la Blanche-Porte, maison et 194 m. 4. Mise à prix 5000 fr. Me Godron 25.200 fr.

— Rue de Phalsbourg, 86 et 88, deux maisons dont un estaminet. Mise à prix 4000 francs. Me Godron 20.500 fr.

— Rue du Vieux-Moulin, 56, habitation. Mise à prix 4000 fr. Me Godron 5000 fr.

— Rue Paul-Bert, 40, habitation. Mise à prix 2000 fr. Me Rombaut 3700 fr.

Lomme, Rotoderie de coton et matériel industriel. Mise à prix : 20.000 fr. Me Rombaut 36.500 fr.

Tourcoing. — 110, rue de la Blanche-Porte, maison et 194 m. 4. Mise à prix 5000 fr. Me Jaspar 2600